

**Procès-Verbal du Comité De Direction (CDD)
Polytech Nice Sophia
Séance du 22 septembre 2022 – 13h30 Salle A-371**

Nom, Prénom :	Direction	Présent ou représenté : 12
CAMINADA, Alexandre	Professeur, Directeur PNS	X
AUDRA, Philippe	Professeur, Directeur dpt Génie de l'Eau (GE)	
BOULBE, Cédric	Professeur, Directeur dpt Mathématiques Appliquée et Modélisation (MAM)	X
CAILLAU, Jean-Baptiste	Professeur dpt Mathématiques Appliquée et Modélisation (MAM)	
CALLAGHAN, Delphine	Professeur, Directrice de la Communication et de la Vie Etudiante	X
COHEN, Stéphanie	Responsable finances	X
COLLAVIZZA, Hélène	Maître de conférences, Directrice PeiP	X
D'ANGELO Yves	Professeur, Directeur laboratoire LJAD	
DANAIS, Patricia	Assistante de direction	
DEVAUX, Emilie	DAC PNS	X
FRANQUET, Erwin	Professeur, Directeur dpt Bâtiments (BAT)	EN DISTANCIEL
GAETANO, Marc	Professeur, Directeur des Relations Internationales	X
JACQUEMOD, Gilles	Directeur PolytechLab	
LITOVSKY, Igor	Professeur, Directeur des admissions	
LORENZINI, Philippe	Professeur, Directeur des admissions	
MACIA, Eric	Professeur, Directeur dpt Génie Biologique (GB)	X
MALLET, Frédéric	Professeur, Directeur laboratoire I3S	
MIRAMOND, Benoit	Professeur, Directeur de la Recherche	X
MULLER, Fabrice	Professeur, Directeur dpt Ingénierie des Systèmes Electroniques (ISE), Directeur de la Qualité et amélioration continue	X
RISSO, Christine	Professeure, Directrice des Etudes	
SAUCE, Gerard	Professeur, Directeur des Relations Entreprises	X
STARAJ, Robert	Professeur, Directeur du laboratoire LEAT	
STOLFI, Noëlle	Professeur PeiP	
TIGLI, Jean-Yves	Professeur, Directeur dpt Sciences Informatiques	
TONIN, Cyril	Responsable SI	X

OUVERTURE DE SÉANCE – 13h35

#	SUJETS À L'ORDRE DU JOUR	DISCUSSIONS ET VOTES	ACTIONS	SUIVI
1	Validation du CR de la séance du 8 septembre	<p>Alexandre CAMINADA (AC) souligne la mise en place d'un nouveau modèle de CR. Il invite les membres à faire leurs commentaires/retours par mail sur le CR de la dernière séance.</p> <p>AC et Emilie Devaux (ED) proposent, à des fins de transparence, de transmettre les CR du Comité de Direction (CDD) à tout le personnel administratif et enseignant de l'École.</p> <p><i>Les membres approuvent cette proposition.</i></p>	<p>ED : Attendre validation du dernier CR et l'envoyer à tout le personnel.</p>	A FAIRE
2	Composition du CDD	<p>AC rappelle la composition actuelle du CDD. Il questionne les membres sur la pertinence d'élargir ou non la composition aux personnes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tous les directeurs d'Unités de Recherche associées à l'école (12 contre 4 membres du CDD actuellement : I3S, JAD, LEAT, PLAB) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Après discussion, les membres conviennent de convier les autres directeurs d'Unité de Recherche uniquement en fonction de l'ordre du jour. Par exemple, pour partager avec eux de l'information relative aux Campagnes d'emplois. - Tous les directeurs de département disciplinaire associés à l'école (10 DD UCA) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Après discussion, les membres conviennent de ne pas les ajouter au CDD, cela ferait une grosse assemblée incompatible avec le pilotage opérationnel de l'école qui requiert une dynamique dans la prise de décision. Ils seront conviés pour les campagnes d'emplois. - Les étudiants : <ul style="list-style-type: none"> ○ Après discussion, les membres conviennent de ne pas intégrer d'étudiants dans la composition du CDD, et ce, afin de conserver une liberté d'expression. <p>En résumé, la composition actuelle du CDD est maintenue à l'identique et approuvée par les membres.</p>		

3	<p>Dispositif intéressement pour tout le personnel</p>	<p>ED explique le contexte ainsi que les objectifs de ce nouveau dispositif d'intéressement mis en place au sein de l'Université.</p> <p>Ce dispositif concerne toutes les catégories de personnel et se compose de 4 axes, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Axe 1 : Implication du personnel dans des projets stratégiques d'établissement (axe piloté par la Présidence de l'Université), - Axe 2 : Implication du personnel dans des missions complémentaires (axe retoqué par le rectorat qui devrait donc être annulé), - Axe 3 : Valorisation du personnel (axe piloté par la DRH et les composantes), - Axe 4 : Implication du personnel dans une démarche d'accroissement des ressources propres (axe piloté par les composantes). <p>AC rappelle que Polytech dispose cette année d'une enveloppe budgétaire de 100 k€ pour l'intéressement de tout le personnel de Polytech.</p> <p>ED précise que les remontées pour les axes 3 et 4 sont attendues par la DRH au plus tard, le 4 novembre prochain. Un processus de validation est proposé aux membres, à savoir :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Proposition de la répartition des primes avec les directeurs adjoints, 2. Soumission de la répartition des primes aux différents responsables de services, 3. Validation de la répartition des primes en CDD avant transmission à la DRH. <p><i>Les membres approuvent ce processus.</i></p>	<p>ED :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivre process pour la répartition - Faire la remontée des primes à la DRH 	<p>AVANT LE 4/11/2022</p>
5	<p>Fiches de mission pour les responsabilités pédagogiques : retour de vos échanges avec vos équipes</p>	<p>AC présente les évolutions des fiches de missions pour les responsabilités pédagogiques.</p> <p>Il précise que les départements de l'IUT sont dans le Code de l'Education, à la différence de ceux de Polytech et que par conséquent, il ne sera pas possible d'intégrer les directions de département dans le référentiel PCA 2022/2023. Ces fonctions seront donc prises en compte dans le RIPEC 2 et les EQHO.</p> <p><u>Commentaires des membres :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Ajouter dans la fiche direction de département : <ul style="list-style-type: none"> o Participation au réseau Polytech, 	<p>AC + ED : Organiser rencontre avec Anna SUCHINSKA</p> <p>AC : Déposer au vote les fiches de missions pour les responsabilités pédagogiques</p>	<p>EN COURS</p>

		<ul style="list-style-type: none"> ○ Coordination des procédures de recrutements sur dossiers de candidatures pour les concours cycle ingénieur en dehors des PeiP, CPGE, DUT - Ajouter dans la fiche responsable d'année <ul style="list-style-type: none"> ○ Participation aux recrutements <p>Les membres se demandent s'il serait pertinent de rajouter la gestion des étudiants en situation de handicap. AC propose d'organiser une rencontre avec Anna SUCHINSKA, la nouvelle référente Handicap du Campus afin de faire le point sur les étudiants en situation de handicap.</p> <p>Les fiches seront soumises au vote lors d'une prochaine séance.</p>		
6	Tour de table	<ul style="list-style-type: none"> - Erwin FRANQUET informe que le M2 du Master Hydroprotech repris par SPECTRUM depuis cette année est bien ouvert en apprentissage. Seulement 4 étudiants auraient signé un contrat à ce jour. - Marc GAETANO : note une confusion sur la validation de la mobilité à l'international et la validation du semestre. Il rappelle que les étudiants peuvent valider leur mobilité à l'international, qui est une durée minimale de l'expérience à l'étranger, mais échouer leur semestre. Il est donc important que chaque département applique la même procédure. La direction des relations internationales travaille actuellement sur la révision de la procédure. - Hélène COLLAVIZZA informe qu'elle a été invitée à participer à un audit sur la continuité cursus et 1^{ère} année autour du numérique et spécialité MSI. - Benoit MIRAMOND informe que les travaux d'évaluation de l'HCERES débutent la semaine prochaine. Il rappelle qu'il fait partie d'un panel d'experts ou siègent des représentants des composantes dérogatoires. Il invite les membres à lui faire remonter des éléments qui pourraient être soulignés lors de l'audit : initiatives de l'école en matière de recherche, relations avec les EUR, etc. - Gerard SAUCE indique que plusieurs tuteurs pédagogiques d'apprenti n'ont à ce jour pas complété les données sous NETIPAREO, le logiciel du CFA permettant de faire remonter à la DRH toutes les heures d'encadrement des alternants. Il a besoin d'un délai supplémentaire pour finaliser le tableau avant la transmission définitive à la DRH. La DRH accorde un délai supplémentaire jusqu'au 28 septembre. 	AC : procédure sur la mobilité internationale à mettre à l'ordre du jour comme point de vote	A FAIRE
8	Levée de la séance	AC : lève la séance à 16h45.		

